

Office de placement régional : quelle pratique dans le Jura ?

Sophie Guenot (PCSI)

Suite à un rapport de la Haute Ecole de Travail Social de la Suisse du Nord-Ouest, publié fin mars, réalisé en 2022-2023, une forte disparité existe entre les pratiques cantonales. Pendant la pandémie, les Offices régionaux de placement (ORP) ont utilisé le conseil à distance de manière extrêmement divergente. Au moins 14 cantons ont eu recours au conseil vidéo, tandis que dans les 12 autres cantons, il est parfois clairement interdit, n'est pas favorisé ou les conditions ne sont pas appropriées.

D'où mes questions au Gouvernement :

- 1. Quel pourcentage de personnes utilisent le conseil téléphonique ?**
- 2. Est-ce que le conseil en vidéoconférence est appliqué et à quel pourcentage ?**
- 3. Au niveau de l'entretien par vidéo, quelle est la situation pour l'application des conditions-cadres légales pour préserver la protection des données des demandeurs ?**
- 4. Est-ce qu'un modèle hybride (présentiel et vidéo) est en étude comme proposé dans ledit rapport ?**
- 5. Depuis la nouvelle mise en service en ligne de « Jobroom » cela a-t-il permis une meilleure efficacité de transmission des documents ?**
- 6. Cette prestation est-elle régulièrement employée ? Si oui, avez-vous des résultats ?**

Je remercie le Gouvernement de ses réponses.

Sophie Guenot (PCSI)

Co-signataires

- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Emilie Moreau (PVL)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 29 mai 2024